

Assurance Santé Chien/Chat & Assistance Propriétaire

Prosper & Cocotte - Protégez votre compagnon, quoi qu'il arrive.

Accompagnement : Des conseillers experts à votre écoute

Qualité : Des garanties couvrantes adaptées à vos besoins

Remboursement : Jusqu'à 5 000 €/an par animal, 0 franchise

Tarif unique : Fixe quel que soit l'âge de votre animal

Tableau des garanties

OFFRE EXCLUSIVE EN COLLABORATION AVEC GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE		
	Accident	Maladie
Limite d'âge à la souscription	De 2 mois à 8 ans	
Frais médicaux	✓	✓
Frais chirurgicaux	✓	✓
Frais de diagnostic	✓	✓
Assistance du Propriétaire en cas de maladie / hospitalisation	200 €/an	
Frais en cas de décès ¹	✓	×
Vaccin ²	✓	✓
Visite de suivi médical ³	✓	✓
Plafond de remboursement	5 000 € (dont 1 000 € de médicaments)	
Franchise	0 €	
Délais de carence	15 j	90 j
Intervention chirurgicale	15 j	90 j

¹ En cas d'accident : frais d'euthanasie pris en charge jusqu'à 100 € et frais d'inhumation/incinération jusqu'à 100 €.

² Un vaccin par an jusqu'aux 2 ans de l'animal, sans franchise ni délai de carence.

³ Une consultation par an à hauteur de 30 €, délai de carence de 90 jours.

+ AVANTAGES PROSPER & COCOTTE

- ◆ **Aucun frais de dossier.**
- ◆ **Souscription possible de 2 mois à 8 ans.**
- ◆ **Même tarif quel que soit l'âge de l'animal** (toutes formules).
- ◆ **Remboursement en 5 jours maximum.**
- ◆ **Une visite de suivi médical** en formule Confort et Intégrale, quel que soit le motif, à hauteur de 30 € (1 fois/an, sans franchise).
- ◆ **Un vaccin pris en charge** jusqu'aux 2 ans de l'animal, sans franchise ni délai de carence.
- ◆ **Frais d'euthanasie et d'incinération** en cas d'accident, à hauteur de 100 €/acte.

ASSISTANCE 24H/7J – incluse

- ◆ Hospitalisation d'urgence du propriétaire (au choix) : frais de garde de l'animal en centre spécialisé jusqu'à 200 € TTC, ou transport A/R d'une personne désignée (base train 1re classe) plafonné à 150 € par billet. Hospitalisation non urgente (> 48 h) : mise en relation avec notre Réseau pour l'hébergement de l'animal.
- ◆ Maladie ou accident de l'animal : prise en charge du transport de l'animal (si son état le nécessite) vers un centre spécialisé, le domicile d'un proche désigné, le cabinet vétérinaire, ou transport d'une personne pour récupérer les médicaments.
- ◆ Annulation ou interruption de voyage du propriétaire : en cas de maladie imprévue ou d'accident de l'animal, remboursement des frais engagés plafonné à 600 €.

On vous assure que vous êtes assurable !

Protégez votre animal dès maintenant

→ prosper-and-co.com/offres